



AVIS

Les habitants sont informés que la société Viv'eau va procéder à la relève des compteurs entre :

Le 24 août et le 9 septembre 2026

Afin d'éviter toute tentative d'usurpation d'identité de la société, la régie Viv'eau dispose d'une carte d'accréditation qui vous sera présentée lors de son passage.

En cas d'absence, l'agent poursuivra sa tournée et pourra repasser à votre domicile au cours de la période de relève. À l'issue de cette période, si le compteur n'a pas pu être relevé, un avis de passage sera déposé à votre domicile. Vous pourrez alors relever vous-même votre compteur et transmettre l'index à la régie Viv'eau avant le 1er octobre 2026.

Pour les foyers équipés de la télérelève ou si le compteur est sur le domaine public, votre présence n'est pas nécessaire.

Vinneuf, le 11 août 2026

Le Maire,

Sylvain NÉZONDET

